

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - LA CARTONNERIE - KREA3 - AVENANT - APPROBATION - SIGNATURE -.

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDÉRANT l'importance de proposer des locaux d'activités économiques aux entreprises et ainsi soutenir la création de richesses et d'emploi ;

CONSIDÉRANT la demande de la société KREA3 de poursuivre la location du bureau individuel n°29 sis à la pépinière d'entreprises La Cartonnerie à Pont-Audemer, compte tenu des marchés qu'elle traite sur le territoire communautaire, entre autre.

La Présidente décide

De louer à la société KREA3, dans le cadre de l'avenant n°7 au bail précaire du 1er mai 2019, structure inscrite au RCS de Bernay sous le numéro 528 872 435 et domiciliée au 163 rue du Canal, à 27500 Pont-Audemer, les locaux d'activités sis à la Pépinière d'entreprises 163, rue du Canal, 27500 Pont-Audemer ci-après désignés :

- Bureau n°29 d'une surface de 9m2 environ situé au 2ième étage de l'immeuble.

Le présent avenant n°7 au bail précaire est consenti et accepté pour une durée de 12 mois à compter du 1er juin 2026.

De signer le dit avenant n°7.

Fait à Pont-Audemer, le 18 juin 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

